

MAIRIE DE JUZET DE LUCHON

PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 7 Novembre 2025

Etaient présents : Lagleize Patrick, Lafontan Alain, Cottreau Elodie, Bergamasco Gilles, Hervas Stéphane, Thomas Christophe

Excusés : Vidale Sabine, Pene Renaud, Petit Philippe, Détienne Aicha, Vassort Jean Paul

Elodie Cottreau est désignée comme secrétaire.

SEANCE OUVERTE A 18HEURES

Il est fait lecture aux conseillers présents des décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- ✓ Taxe d'habitation : Exonération location de meublés de tourisme et chambres d'hôtes,
- ✓ Projet production électrique
- ✓ Aménagement local pizza
- ✓ Soutien aux petites lignes ferroviaires régionales
- ✓ Coupe de bois,
- ✓ Vacance appartements communaux,

Pas de remarque sur les décisions prises lors de cette séance, approbation des points traités.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ Adhésion au PNR,
- ✓ Centre de Gestion : assurance groupe statutaire
- ✓ Centre de Gestion : convention adhésion au service retraite,
- ✓ Information sur virement ordonnateur n° 1,
- ✓ Questions diverses

Le conseil municipal après avoir entendu les rapporteurs délibère ainsi qu'il suit :

1) Adhésion au PNR

Rapporteur Madame Elodie Cottreau

Les membres du Conseil Municipal ont reçu par mail la proposition de chartes proposée aux communes concernées.

Des éclaircissements ont été donnés suite aux questions posées lors des débats.

L'adhésion au PNR doit se faire par délibération du conseil. Les communes qui n'auront pas pris cette délibération avant décembre 2025 ne feront pas partie du PNR.

Suite aux échanges avec Mme le rapporteur et M le maire les conseillers à l'unanimité des membres présent donne un avis favorable à cette adhésion.

Il charge M le maire de signer tout document relatif à cet accord.

2) Convention d'entretien des poteaux d'incendie

Rapporteur M le maire

La préfecture nous a demandé de régulariser, dans les plus brefs délais, notre situation par rapport à l'arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie.

La base de cet arrêté est la vérification du bon fonctionnement de nos poteaux d'incendie.

Cette vérification doit être réalisée par un organisme agréé. J'ai demandé au SMEA 31 de nous faire une proposition pour ce contrôle. Le montant par poteau s'élève à 54€. Nous avons environ une douzaine de poteaux à incendie sur notre village et cette vérification doit être faite tout les 3 ans.

Une délibération doit être prise pour permettre au maire de signer cette convention.

A l'unanimité des membres présents un avis favorable à la passation de cette convention avec réseau 31 est donné.

Monsieur le maire est chargé de signer tout document relatif à cette opération et de prendre l'arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie.

3) Centre de gestion : assurance groupe statutaire

Rapporteur M le maire

1 – Mr le Maire rappelle notre adhésion à l'assurance groupe statutaire qu'il convient de renouveler avant le 31/12/2025.

Le Conseil municipal donne un avis favorable.

2 - La commune a adhéré en janvier 2024 à la mise en concurrence du CDG31 pour la couverture santé de nos agents municipaux.

E tant qu'employeur nous sommes tenus de participer au frais de cette couverture.

A l'unanimité des membres présents il est accordé la somme de 15€ par agent pour sa couverture santé. Cette somme sera à mettre en relation au prorata temporis pour chacun de ces agents.

Afin de percevoir cette somme mensuelle les agents municipaux devront fournir la preuve qu'ils cotisent à une assurance labélisée.

De même le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accorde la somme de 7€ pour participation au frais de l'assurance prévoyance. Cette somme sera à mettre en relation au prorata temporis pour chacun de ces agents.

4) Centre de gestion : convention adhésion au service retraite

Depuis plusieurs années la commune adhérait gracieusement à un service du CDG31 pour accompagner les agents municipaux dans leur démarches liées à leur futur départ à la retraite.

Cette convention sera résiliée au 31 Décembre 2025.

Des restrictions dans les services du CDG 31 ne permettent plus de continuer à proposer gratuitement ces prestations.

Le CDG31 nous propose donc de délibérer sur une convention d'adhésion nouvelle qui bien que payante est toujours aussi attrayante pour la commune vu le faible montant des prestations.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable à cette nouvelle adhésion auprès du CDG 31 et demande à Monsieur le maire de signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

5) Information sur virt ordonnateur N°1

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire informe le CM de la nécessité de réaliser un virement ordonnateur afin de pouvoir rembourser la caution pour le départ de notre locataire de l'appartement du rez de chaussée de la maison communale.

Un débit de 194 € a été fait sur le compte D-2151-101 (nouvelle voie communale) pour être créditer au compte D-165 (dépôts et cautionnements).

5) Questions diverses

Lettre adressée à M le Président de la CCPHG pour règlement déchèterie

Rapporteur M le maire

Les conseillers municipaux lors de la dernière réunion du conseil avaient demandé à M le maire d'interroger le Président de la CCPHG sur la mise en place d'un nouveau règlement pour la déchèterie. Lecture est faite du courrier adressé cette semaine qui reçoit l'approbation des conseillers.

Recherche de solutions pour renforcer notre employé communal

Nous avons bénéficié jusqu'à mai 2024 d'un emploi aidé pour seconder notre agent municipal. L'état n'a pas renouvelé cet avantage et la commune ne peut pas se permettre d'embaucher une personne supplémentaire même à mi-temps.

Parmi les solutions proposées il y a la possibilité de faire appel à l'ESAT pour avoir un agent temporaire pour les périodes de l'année nécessitant un renfort.

M Christophe Thomas est chargé d'interroger l'ESAT pour connaitre le prix et les conditions pour cette prestation.

Vacance appartement

Rapporteur M le maire

L'employé communal a trouvé la provenance de l'humidité de l'appartement du rez de chaussée de la maison communale. Afin d'y remédier il faut changer le bac à douche et reprendre les parois dégradées autour de la douche. Ce travail sera fait en régie.

Pour l'appartement du 1^{er} étage de l'ancienne école communale une personne a visité les lieux et souhaite candidater comme locataire.

Mme Muller a un CDI et ses revenus sont supérieurs à ceux nécessaires pour notre location.

Le CM à l'unanimité des membres présents accepte cette candidature et demande à M le maire de rédiger et de signer les documents inhérents à cette location.

Travaux pizzeria

Rapporteur M le maire

Les travaux prévus pour la pizzeria ont avancé. La charge de travail de l'employé communal ne lui permet pas d'intervenir dans des délais raisonnables pour réaliser les travaux. Il est donc fait appel à une entreprise privée pour les travaux de plomberie.

Le conseil municipal autorise une DM pour affecter les sommes nécessaires à cette réalisation.

Informations au Conseil Municipal

L'AG du comité des fêtes : renouvellement du bureau avec une reprise du bureau par Bastien Desplan, Laure Vidale, Sabine Vidale.

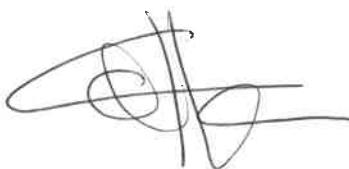
L'ONF a refusé de couper deux arbres pour le brandon : nous n'avons pas le droit de se réserver des arbres.

Séance levée à 19h45

Le Maire,
Alain LAFONTAN


A large, handwritten signature of Alain Lafontan, consisting of a stylized 'A' and 'L' followed by a more fluid, cursive script.

La Secrétaire,
Elodie COTTEREAU


A handwritten signature of Elodie Cotterau, consisting of a stylized 'E' and 'C' followed by a more fluid, cursive script.